COMMUNE DE GENCAY PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 mai 2011

Le Maire ouvre la séance à 20h30 en présence de Mesdames et Messieurs les conseillers:

Jean BERGER, Martine BIAIS, François BOCK, Guy BOUCHET, Jean Jacques CHEVRIER, Jacques DEMELLIER, Claude FERRON, Annie FULIGNI, Francis GUICHARD, Monique GUILLEMINAUD, François GUYOT, Valérie HABERBUSCH, Bernard HIPPEAU, Arnaud LELONG, Dominique NEVEUX, Christelle PINEAU.

Absents excusés avec pouvoir : Arnaud LELONG, Robert DENIS.

Secrétariat : Madame Isabelle MAYET

1. Réception des co - présidents du Centre Culturel La Marchoise

- Rappel bref de l'historique par Eloïse Jouvanneau.
 - Centre de ressources en liaison avec le CERDO.
 - Maison d'expression poitevine : formation enfants, ados, adultes, création de documents et de spectacles.
- Compte tenu de la situation actuelle, le C.C a fait appel au D.L.A (Dispositif Local d' Accompagnement) de la région avec pour mission d'établir un diagnostic de la structure et de ses activités, puis d'apporter les préconisations adaptées à la situation et au contexte actuels. Le diagnostic est en cours, le D.L.A doit rendre son rapport d'audition et d'expertise prochainement.
- Le Centre Culturel souhaite que les collectivités locales développent une véritable politique culturelle.
- Une demande est adressée à la Région Poitou-Charentes pour l'obtention d'aides.
- Recherche de nouvelles ressources d'autofinancement et de développement culturel.
 - Ouverture du Centre culturel dès le 04/09 au lieu du 15/10.
 - Ouverture du centre 1 week-end par mois.
 - Création de nouveaux spectacles propres à l'association.
- Le Centre souhaite rencontrer dès septembre les autres associations culturelles; cinéma, Amis du vieux château, Bibliothèque et l'École de musique.

2. Approbation du compte rendu du 26 avril 2011.

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité

3. Réunions et manifestations en juin 2011.

• Document joint en annexe.

4. Subventions 2011 aux associations.

• Montant total des subventions **25 685** € (rappel en 2010 : 25935 €).

Les membres du conseil valident à l'unanimité les préconisations de la commission des finances.

5. Délibération sécheresse : choix de l'avocat.

 Afin de simplifier la procédure d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, il a été jugé préférable que le choix de l'avocat à retenir pour nous représenter, soit celui de l' Association Départementale Sécheresse.

Le conseil approuve la préconisation du maire et lui donne pouvoir pour accréditer cette décision.

6. Délibération emploi jeune « job d'été».

- Travaux d'été (juillet/août) :
 - Entretien de la voirie, réception de 3 candidatures. Durée totale pour les 3 contrats : 4 mois
 - Animation sports, 1 postulante pour une durée de la prestation de 6 semaines.

Le conseil après en avoir délibéré, demande au maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'engagement de 4 jeunes pour les travaux d'été.

7. Aménagement du champ de foire.

- Afin de réduire la vitesse des automobilistes traversant le champ de foire et de rendre l'espace central aux promeneurs, il est proposé d'en modifier le parcours selon le plan de circulation joint en annexe.
- Prévision d'une période d'observation de l'amélioration de la circulation pendant 6 mois, durant cette phase, les zones seront aménagées matériellement en provisoire, puis en définitif, si les résultats sont concluants.
- Actions :
- 1. Informer la population du nouveau trajet (prochain bulletin + site internet).
- 2. Réaliser les aménagements provisoires avant la mise en application (1er Août).
- 3. Appliquer le nouveau plan.
- 4. Observer et analyser les résultats.
- 5. Délibérer sur la suite du plan.

Les membres du conseil ont procédé a un vote à main levée pour la mise en application ou pas du plan. Résultats : Contre 2 - Abstention 4 - Pour 11 + 2 pouvoirs. En conclusion le plan est accepté.

8. Délibération travaux écoles.

 Conformément au budget et selon la présentation des devis relatifs au remplacement des portes, aménagement acoustique etc, .les travaux seront faits pendant la période des grandes vacances.

Le conseil donne son accord pour engager les commandes et effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des subventions.

9. Délibération pour l'installation d'une passerelle au lavoir.

- Coût de la fourniture et de la pose : 26 500 € HT.
- Opération non inscrite au budget 2011.

Compte tenu de notre situation financière et des gros investissements à venir cette année, 12 des 19 des membres du conseil ont jugé que ce projet n'était pas prioritaire, en conséquence ont voté contre sa réalisation en 2011. Le projet est repoussé.

10. Délibération convention SOREGIES.

- APAVE a réalisé en 2010, un audit sécurité, patrimonial et énergétique du parc de l'éclairage public avec pour préconisation la résorption des non conformités.
- SOREGIES nous propose une nouvelle convention divisée en 3 parties;
 - 1- Une aide à l'investissement à hauteur de 60 % pour équiper les candélabres de nouvelles lanternes moins énergivores
 - 2- La maintenance du parc à l'image de l'ancienne convention (Vision 4) avec en option les contrôles électriques et mécanique des mâts.
 - 3- Un accompagnement financier de 40 % sur les travaux de résorption des non-conformités.
- En restant avec la convention actuelle, nous ne bénéficierions que d'une participation de 20 % sur le remplacement des lanternes.
- L'engagement contractuel de la nouvelle convention Vision Plus est établi pour 4 ans.
- Les financements relatifs au remplacement des lanternes et de la remise à niveau des installations sont programmés sur 4 ans (2011/2014).
- Compte tenu des nombreux dysfonctionnements imputables à SOREGIES, nous considérons que dans le cadre de la maintenance en 2011, l'option sera à la charge de SOREGIES puis pour les années suivantes, imputables à la collectivité.
- Rappel des coûts :

Nombre de lanternes à remplacer	Coût total estimé H.T	Participation communale montant H.T	Coût par an sur 4 ans en H.T
218	145 450 €	58 180 €	14 545 €
Traitement des non- conformités	87 080 €	52 248 €	13 062 €
Maintenance du parc *		8 529 €	8 529 €

• En 2011, l'option est à charge de SOREGIES = à charge de la commune 6900 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil valident la proposition et donnent au maire le pouvoir de signature de la convention.

11. Réseaux ventilation.

• Contrôle obligatoire des réseaux et gaines de ventilation.

Les membres du conseil acceptent la proposition technico-commerciale et demande au maire de valider la demande de travaux.

12. Travaux en cours.

- EHPAD et Foyer logement : Ravalement en cours.
- Piscine : Mise en eau réalisée. Ouverture le 25 juin.
- Station épuration :
 - Raccordement de l'assainissement des propriétés environnantes.
 - Raccordement sur l'ancien réseau. Mise en service prévisible : fin juin.

Petite enfance:

Présentation des offres le 28 juin, la présence des membres de la commission des Appels d'.Offres est nécessaire.

Gendarmerie.

Le dossier est accepté. Plan de financement et demandes d'emprunt auprès des institutions bancaires courant juillet.

13. Questions diverses.

- Self à la cantine: Réflexion à mener avec débat au prochain conseil.
- Plaquette publicitaire sur Gençay : pour illustrer le document, il a été présenté un grand nombre de photos, il reste à convenir d'en déterminer le nombre et le choix.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 h 30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 05 juillet 2011 à 20h 30.

B. Hippeau